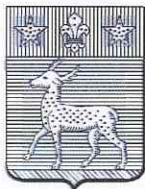


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil onze, le vingt deux janvier à 14 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 10/01/2011

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., LEYDET P., MASSE O.,  
REYNAUD P., Mmes GIORDANO E., RIGAUULT N. et OBRADOS A..

**Absent excusé :** Mr DROGOUL- SPANU D..

**Objet:** révision triennale du loyer du Gîte Saint Pierre

*Monsieur le Maire indique à son Conseil que conformément au bail initial, la révision du loyer du Gîte St Pierre doit avoir lieu le 15 février 2011.*

Le dernier indice connu (ICC pour les baux commerciaux) est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 à savoir 1520, le calcul du prix du loyer étant le suivant :

$$\begin{array}{r} 609.80/1520 \\ \hline \phantom{609.80/1520} = 919.54 \\ 1008 \end{array}$$

A compter du 15/02/2011 le prix mensuel du loyer du Gîte Saint Pierre est fixé à 919.54 ; la prochaine révision interviendra le 15/02/2014.

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 27/01/2011  
004-210400909-20110122-DE\_2011\_03-DE